



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2022 à 9H30

L'an deux mille vingt-deux et le 17 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Nances, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre FAUGE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Alexandre FAUGE, Jean-Paul PERRIAT, Marie-France CURTAUD, Christophe SERENO, Axelle ROUSSEL, Romuald ROY, Armelle BALZER, Olivier MAILLARD et Nathalie GIOVANNACCI.

ABSENT(E) Excusé(e) : Christian FAUGES donne pouvoir à Jean-Paul PERRIAT. Alexis COLLIOT donne pouvoir à Romuald ROY.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Armelle Balzer ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 - DÉLIBÉRATION : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3.

DCM20221204

Les crédits ouverts au chapitre 65 du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants. Il est donc nécessaire de procéder à un réajustement des comptes.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif de la commune de Nances adopté le 5 avril 2022,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative suivante sur l'exercice 2022 :

Objet de la dépense	Section de fonctionnement	
	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 12 / Article 6415 (Indemnité inflation)	- 3 000,00€	
Chapitre 65 / Article 6531 (indemnités élus)		+ 3 000,00 €
Total	- 3 000,00 €	+ 3 000,00 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ce crédit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

➤ **VOTE** la décision modificative telle que ci-dessus.

Présents 9 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

2 – DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES.

DCM20221205

Lors de sa première réunion plénière qui a eu lieu le 26 novembre, le Conseil Municipal Jeunes a rédigé son règlement intérieur.

M. Romuald ROY présente ce règlement pour adoption par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTÉ** le règlement intérieur du Conseil Municipal Jeunes annexé à la présente délibération.

Présents 9 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

3 – DIVERS :

1 / Questions diverses.

Néant.

2 / Infos :

A – Urbanisme.

PC 07318422N1004 : présentation par M. le Maire, pour information, du projet de construction d'une maison individuelle de M. René Bellemin, sur le dernier lot du lotissement Breton

B – Bulletin municipal suite dernière réunion du 13/12 : le bulletin avance bien, il manque encore quelques articles.

C – Retour sur le Noël des enfants et distribution colis aux aînés : beaucoup de monde pour la venue du père Noël. Les colis restants ont été répartis entre les conseillers municipaux pour être apportés au domicile des bénéficiaires.

D – Les vœux du maire auront lieu le dimanche 15 janvier 2023, à 11 heures, salle Bernard Veillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Alexandre FAUGE,
Maire.

Armelle BALZER,
Secrétaire de séance.



Mairie - 1616 route du Chef-Lieu 73470 Nances – Tél : 04.79.28.73.88
E-mail : nances.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.nances.fr